

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
Conception sonore assistée par ordinateur
(901.24)
conduisant à une attestation
d'études collégiales (AEC)**

à l'Institut Trebas

Décembre 1998

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

L'évaluation du programme *Conception sonore assistée par ordinateur* conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) à l'Institut Trebas s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, de programmes d'AEC offerts par les établissements privés non subventionnés.

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le *Guide spécifique* de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation de l'Institut Trebas, dûment adopté par son Conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 4 avril 1998. Un comité de spécialistes, présidé par M^{me} Louise Chené, commissaire, l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement le 10 juin 1998². À cette occasion, il a pu rencontrer la Direction de l'établissement, y compris les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation, des professeurs³, des élèves et des diplômés. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques de l'Institut et du programme évalué. Il présente ensuite brièvement le processus d'autoévaluation retenu par l'établissement. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'autoévaluation et la prise en compte de l'information recueillie lors de la visite à l'établissement. Pour ce faire, il procède critère par critère, puis de façon globale. Comme le précise le *Guide spécifique*, les critères retenus pour cette évaluation sont : la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves, l'adéquation des ressources, l'efficacité du programme et la qualité de sa gestion.

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)*, Québec, mars 1997, 23 p.

2. Le comité visiteur était composé de : M. Michel Leduc, coordonnateur du Département des technologies musicales au Cégep de Drummondville et M. Yves Lewis, directeur des études à l'Institut Teccart. M^{me} Louise Chené présidait le comité; M^{me} Micheline Poulin, agissait comme secrétaire.

3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

L'établissement

Fondé en 1979, l'Institut Trebas regroupe trois collèges au Canada, situés à Montréal, Toronto et Vancouver. Créés pour répondre à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans l'industrie de la musique et du spectacle, ces établissements offrent des spécialisations en techniques d'enregistrement, en conception sonore, en gestion pour l'industrie des médias, en réalisation pour l'industrie du film et de la télévision et en développement multimédia. Le programme évalué *Conception sonore assistée par ordinateur* (901.24) est le seul programme de formation qui conduit à une attestation d'études collégiales.

L'équipe professorale, composée de quatorze enseignants, possède de nombreuses années d'expérience reconnues dans le domaine de la musique et du son. Ce sont pour la plupart des producteurs, des réalisateurs, des gérants d'artistes ou des musiciens. Tous les professeurs sont à la leçon.

Le directeur général de l'établissement en est le fondateur. La gestion du programme relève entièrement de la directrice des études. Un enseignant occupe, à temps partiel, diverses responsabilités reliées à la coordination du programme. Un comité de programme, composé de la directrice des études et de trois enseignants se rencontre occasionnellement pour discuter du programme.

Le programme

Implanté à l'automne 1994, le programme *Conception sonore assistée par ordinateur* vise la formation de spécialistes polyvalents en conception sonore appelés à la réalisation technique et artistique de projets musicaux, de trames sonores, d'effets spéciaux sonores pour des besoins publicitaires, de synchronisation et de post-synchronisation audio. De 1994 à 1997, l'Institut a accueilli près de 500 étudiants. L'effectif étudiant en 1995 totalisait 122 inscrits, alors qu'en 1996 et 1997, il comptait respectivement 198 et 162 élèves.

Le programme totalise 720 heures de cours réparties sur trois sessions de douze semaines. L'âge moyen de la clientèle se situe autour de 25 ans. Pour être admis, l'Institut exige un diplôme d'études

secondaires, professionnelles ou l'équivalent. La majorité des élèves admis n'a aucune expérience du milieu mais démontre un goût particulier pour la musique ou la technologie électronique. Le programme étant dispensé en langue anglaise et en langue française, 35 % de la clientèle admise poursuit sa formation en langue anglaise.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

Pour mener l'autoévaluation, l'Institut Trebas a formé un comité composé de la directrice des études et de trois enseignants représentant les diverses spécialisations du programme. Ce comité était chargé d'analyser les besoins du programme. La directrice des études était la responsable du dossier et le coordonnateur du programme s'occupait des consultations auprès des enseignants, des étudiants, des diplômés et de l'industrie.

Le comité d'évaluation a utilisé divers moyens pour colliger les éléments nécessaires au processus d'autoévaluation. Les enseignants et les étudiants ont répondu à un questionnaire d'évaluation portant sur les différents critères soumis par la Commission. La situation des diplômés a été vérifiée par l'entremise d'une enquête téléphonique menée auprès d'une cinquantaine de finissants. Cependant, seulement dix-huit personnes ont pu être rejointes. Les entreprises ont été contactées par téléphone afin de connaître leur opinion sur la formation dispensée par l'Institut. Des rencontres ont également eu lieu avec certains participants.

La Commission considère que, dans l'ensemble, la démarche d'autoévaluation a été bien menée. Quoique peu descriptif, le rapport fait preuve de transparence et la visite a permis d'obtenir un complément d'informations, notamment sur les perspectives de développement du programme. Les professeurs rencontrés considèrent que le rapport d'autoévaluation décrit bien la situation du programme. La Commission souligne la collaboration des personnes rencontrées lors de la visite.

La mise en œuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en œuvre.

La pertinence du programme

Le premier critère vise à s'assurer que les objectifs et le contenu du programme répondent de manière satisfaisante aux besoins du marché du travail et aux attentes des élèves.

Les relations avec les employeurs sont maintenues principalement par l'ensemble des enseignants, tous des professionnels œuvrant dans divers secteurs de l'industrie. Les attentes du marché du travail sont également connues par le biais des organismes, des associations, des propriétaires de studio d'enregistrement, etc. De plus, l'Institut a fait appel récemment à un consultant, conseiller en relations avec l'industrie, afin de favoriser une consultation soutenue avec les divers employeurs potentiels. Bien que l'Institut maintienne des liens étroits avec les employeurs, la Commission note que ces liens ne paraissent pas avoir d'impact sur l'orientation du programme. La visite a, en effet, permis d'observer que le programme, tel qu'il est donné présentement, ne correspond pas à un profil du diplômé bien défini. L'Institut a choisi d'axer son programme vers le développement de compétences générales, plutôt que de miser sur une formation visant l'approfondissement des connaissances, et de modifier ses objectifs sans se fonder sur une étude approfondie des besoins du marché du travail. Les exemples qui suivent en font foi : l'objectif ministériel *Familiariser l'élève à la nouvelle technologie musicale assistée par ordinateur* a été modifié par *Familiariser l'étudiant à la technologie sonore*; de même le cours *Notation musicale assistée par ordinateur* a été remplacé dans les cours optionnels par *Gestion des entreprises artistiques 1*. Les constatations qui précèdent révèlent l'absence d'un profil du diplômé qui permettrait, entre autres, de bien encadrer le développement du programme. C'est pourquoi

la Commission recommande à l'Institut de préciser l'orientation de son programme en se basant sur une analyse approfondie des besoins du marché du travail et en élaborant un profil du diplômé en lien avec les objectifs du programme.

La Commission reconnaît cependant qu'une réflexion pour actualiser le programme est en cours, l'Institut ayant déposé, lors de la visite, un document faisant état de différentes orientations à donner à son programme.

La formation dispensée donnant lieu à plusieurs orientations, le rapport énumère une multitude d'emplois pouvant être occupés par les élèves à la fin de leurs études. Toutefois, ces fonctions ne répondent pas à des besoins spécifiques du marché du travail. Un sondage, effectué auprès de

diplômés qui avaient terminé leurs études entre septembre 1996 et juin 1997, révèle que peu d'élèves travaillent dans l'industrie de la musique ou du son. En effet, parmi les dix-huit personnes rejointes, 55 % sont en recherche d'emploi et 45 % occupent un emploi à temps partiel. Ces emplois sont ceux de pigistes travaillant dans des studios ou des compagnies, dans la distribution de produits connexes à l'industrie, et pour des gérants d'artistes, que ce soit dans la promotion ou le lancement de disques. Cependant, comme le sondage a été réalisé trois mois après la diplomation, il est possible que certains élèves aient, depuis ce temps, trouvé de l'emploi. Le placement des diplômés est donc faible et il soulève un problème de pertinence en regard des besoins des entreprises. Les élèves rencontrés ont d'ailleurs mentionné le peu de suivi et d'aide en placement,

la Commission recommande donc à l'Institut de prendre les mesures appropriées pour développer des activités qui permettraient d'épauler les diplômés dans leur démarche d'intégration au marché du travail et d'améliorer le taux de placement des finissants.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : la contribution des cours à la réalisation des objectifs du programme; l'articulation et la séquence des cours; la charge de travail exigée des élèves.

L'Institut a identifié sept champs de compétences à maîtriser – conception sonore, enregistrement, gestion, post-production, musique, formation de base et formation complémentaire – directement liés aux objectifs du programme. Les niveaux de compétences sont ensuite reliés à des cours spécifiques. Cependant, la visite a permis de constater que les ajouts ou les modifications mentionnées dans le chapitre sur la pertinence ne correspondent pas à une orientation bien définie du programme. Dans ce contexte, la Commission ne peut affirmer que les cours contribuent adéquatement à la réalisation des objectifs du programme. Après avoir bien précisé l'orientation de son programme,

la Commission lui recommande de prendre les mesures appropriées pour assurer l'atteinte des objectifs des cours et une meilleure adéquation de ces derniers aux objectifs du programme.

La séquence de cours proposée est adéquate et favorise l'intégration progressive des connaissances et des habiletés à acquérir. Les activités de formation sont bien ordonnées et articulées les unes aux autres. Afin de répondre aux besoins des élèves qui éprouvaient de la difficulté à cerner l'essentiel de certains contenus de cours, l'Institut a apporté les modifications qui s'imposaient; par exemple, le nombre d'heures de cours a été augmenté dans le cours *Audio numérique*, passant de 15 à 24 heures. De plus, les trois sessions comportent un nombre d'heures équivalent d'une session à l'autre. Les élèves rencontrés se sont déclarés très satisfaits de la séquence actuelle.

Dans l'ensemble, les exigences propres aux diverses activités d'apprentissage sont établies de façon claire et réaliste. Le sondage effectué auprès des étudiants et des diplômés a permis de constater que les heures de travaux personnels exigés par cours se maintiennent près de la pondération ministérielle.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves : l'adéquation des méthodes pédagogiques et leur adaptation aux caractéristiques des élèves; les services de conseil, de soutien et de suivi, les mesures de dépistage ainsi que les mesures d'accueil et d'intégration permettant d'améliorer la réussite des élèves; la disponibilité des professeurs.

Les professeurs utilisent des méthodes pédagogiques variées et appropriées aux objectifs visés dans les cours. Certains cours sont vus de façon exclusivement théorique, dans ce cas les professeurs utilisent des supports audio et vidéo pour en assurer la compréhension. Comme plusieurs cours sont donnés en laboratoire, l'intégration de la matière théorique est immédiatement vérifiée. La visite et le sondage auprès des élèves ont révélé que le programme autorisé ne comportait pas suffisamment d'heures pratiques, plusieurs cours ayant une partie théorique prédominante. L'institut a déjà apporté des modifications à quelques cours. De plus, il prévoit, dans la révision de son programme, revoir la proportion théorique et pratique afin de susciter une participation plus active des élèves et favoriser l'acquisition d'habiletés techniques.

La Direction et les professeurs considèrent qu'il est de leur responsabilité de soutenir les étudiants et d'être attentifs à leurs difficultés d'apprentissage. Des mesures sont mises en place pour aider les élèves, dont le tutorat avec un étudiant performant ou un diplômé et un cheminement particulier afin d'alléger l'horaire de l'étudiant. La Commission note le rôle important de la directrice des

études qui est responsable du suivi pédagogique des élèves. L'encadrement individualisé offert aux élèves dénote un souci d'aide à la réussite. Les élèves plus performants se voient offrir diverses opportunités de participer à des projets spéciaux tels que salons promotionnels, projets sonores ou même des opportunités d'emploi non rémunérées.

Les enseignants sont invités à communiquer aux étudiants, les moments où ils sont présents dans l'établissement, dès la première semaine d'une session. Ils utilisent au besoin les périodes, avant, entre ou après les cours, pour fournir une aide adéquate aux élèves. Les élèves rencontrés ont d'ailleurs mentionné la grande disponibilité de leurs professeurs qui sont toujours prêts à répondre à leurs besoins.

L'adéquation des ressources

Quatre sous-critères sont retenus pour apprécier l'adéquation des ressources : le nombre et les qualifications des professeurs; le nombre et les qualifications du personnel professionnel et technique; les procédures ou les mesures prises pour l'évaluation et le perfectionnement des professeurs; les ressources matérielles affectées au programme.

Le corps professoral est composé de praticiens reconnus dans le domaine de la musique et du son. L'Institut favorise l'embauche de professionnels actifs dans le milieu afin de s'assurer que ces derniers sont en contact constant avec l'évolution de l'industrie. Les professeurs ont, pour la plupart, des studios de production ou s'occupent de la gestion d'artistes. Leur compétence est d'ailleurs reconnue par les étudiants. La Commission estime que les qualifications et le dynamisme de l'équipe contribuent largement à la qualité de l'enseignement. Il s'agit sans contredit d'un point fort du programme. De plus, depuis l'autoévaluation du programme, l'Institut a embauché un coordonnateur qui s'occupe du développement d'outils pédagogiques et du réseau informatique. En ce qui a trait au soutien technique affecté au programme, il est assuré par des anciens étudiants qui travaillent comme pigistes dans les laboratoires.

Tous les enseignants sont évalués systématiquement à chaque session par les étudiants, pour un ou plusieurs cours selon le cas. La Direction des études analyse les résultats de l'évaluation et intervient au besoin. À leur arrivée à l'Institut, les nouveaux professeurs sont jumelés à un professeur qui enseigne déjà dans le programme, ce qui témoigne de l'importance que tous accordent à la qualité de l'enseignement. L'Institut a également donné des séances de formation aux nouveaux arrivants. Comme l'établissement ne recrute pas nécessairement des pédagogues et que le perfectionnement

n'est pas une activité très développée, la directrice des études publie à l'occasion des capsules pédagogiques afin de répondre, du moins en partie, aux besoins ponctuels de perfectionnement pédagogique.

De manière générale, les équipements dont dispose l'Institut sont adéquats et aménagés pour répondre aux besoins des étudiants. Parmi les équipements dont se servent régulièrement les élèves pour leurs apprentissages, notons un laboratoire MIDI (Musical Instrument Digital Interface), un studio d'enregistrement multipiste et un laboratoire audio-numérique. Depuis le rapport d'autoévaluation, l'Institut s'est doté d'un nouveau laboratoire informatique. Le Centre de documentation comprend une collection imposante dans le domaine de la musique au Canada. La visite a cependant permis de constater des insatisfactions liées à l'accessibilité des équipements. En effet, l'exiguïté des locaux restreint le nombre d'appareils disponibles dans le laboratoire audio-numérique. Ainsi, lors des travaux pratiques, l'utilisation d'un appareil par plus d'un étudiant peut occasionner des retards dans les apprentissages. De plus, le nombre d'élèves présents dans l'établissement peut aller jusqu'à 100 élèves, ce qui rend difficiles les conditions d'utilisation des appareils dans les studios et les laboratoires. Considérant que les équipements en place doivent répondre aux besoins des élèves, la Commission **suggère** à l'Institut de se préoccuper du nombre d'utilisateurs qui fréquentent, en même temps, les laboratoires et les studios afin d'assurer aux élèves l'accessibilité aux appareils et leur permettre d'atteindre les objectifs de formation du programme.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement et de sélection; la capacité des modes et instruments d'évaluation à vérifier l'atteinte des objectifs des cours et du programme; les taux de réussite des cours; les taux de diplomation.

Les personnes qui désirent s'inscrire dans le programme doivent posséder un diplôme d'études secondaires, professionnelles ou une formation jugée suffisante. De plus, pour les élèves qui s'inscrivent, un test d'aptitudes en anglais est requis afin d'identifier, dès le départ, les élèves qui éprouvent des difficultés dans cette langue. L'admission de ceux-ci devient alors conditionnelle à la réussite de l'ensemble des cours de la première session. L'Institut commence généralement son programme avec deux ou trois groupes de vingt élèves et plus. Étant donné l'absence de contingentement, l'Institut admet tous les étudiants qui s'inscrivent, ce qui crée des groupes hétérogènes et pose des problèmes d'ordre pédagogique pour les professeurs du programme. En effet, la formation antérieure des élèves, que ce soit dans le domaine musical, dans la compréhension de la langue anglaise ou dans le maniement des appareils informatiques, peut varier énormément. Dans ce contexte, la Commission s'interroge sur la capacité des élèves à atteindre les objectifs du programme. Comme la sélection et le recrutement des candidats sont les premiers jalons de l'efficacité d'un programme,

la Commission recommande à l'Institut de resserrer ses critères d'admission afin de créer un effectif étudiant plus homogène et apte à réussir dans le programme.

Le taux de diplomation pour les deux premiers groupes, à l'intérieur de la durée prévue, se situe autour de 40 %. Ce taux demeure le même pour la période maximale d'observation. Le dernier groupe accuse cependant un taux de diplomation très faible; 8 % pour la durée prévue et 16 % pour la période maximale d'observation. Les raisons évoquées précédemment expliquent cet état de fait.

L'Institut a établi des moyens pour s'assurer que les pratiques évaluatives de chacun des cours soient conformes à la PIEA de l'établissement. Lorsque plus d'un enseignant dispense un même cours, la Direction exige une concertation étroite entre ceux-ci et vérifie les pondérations, le nombre d'évaluations ainsi que la gestion des notes. De plus, toute modification à un plan de cours doit être approuvée par la Direction des études.

Afin de vérifier la capacité des modes et des instruments d'évaluation à mesurer adéquatement le degré d'atteinte des objectifs du programme, la Commission a procédé à l'analyse des plans de cours, des travaux et des examens utilisés pour les cours *Synthèse analogue* (243-114-90) et *Organisation de la synthèse* (551-222-90). Les objectifs poursuivis sont appropriés et sont conformes aux objectifs du programme dans les deux cours. La matière couverte permet d'atteindre les objectifs visés. Les instruments d'évaluation mesurent adéquatement l'atteinte des objectifs visés et la note de passage témoigne vraiment de l'atteinte de ces objectifs. Toutefois, les plans de cours pourraient être améliorés. En *Organisation de la synthèse* (551-222-90), il y aurait lieu de présenter des contenus plus détaillés ainsi qu'un échéancier et de préciser les contenus des évaluations. Quant au plan de cours pour *Synthèse analogue* (243-114-90), il devrait préciser les objectifs spécifiques du cours en lien avec les éléments de contenu.

Le taux de réussite des cours des trois groupes, allant de la période du 26 août 1996 au 24 octobre 1996 est élevé, à quelques exceptions près. La Commission note toutefois que la moyenne de réussite des cours peut varier d'un groupe à l'autre, l'Institut expliquant cette situation par le manque d'homogénéité de certains groupes et par la dynamique qui s'en dégage.

La gestion du programme

Le dernier critère permet de déterminer si les structures, le partage des responsabilités, la qualité des communications favorisent le fonctionnement intégré du programme; il permet également d'apprécier la qualité de l'information donnée aux élèves sur le contenu et les exigences du programme.

La gestion du programme relève entièrement de la directrice des études. Elle assure la planification et l'organisation ainsi que le suivi pédagogique des élèves. Un enseignant occupe le poste de coordonnateur de programme et un comité de programme, formé de la directrice des études et de trois enseignants, se rencontre occasionnellement pour discuter entre autres, des objectifs du programme, des méthodes pédagogiques et des besoins techniques du programme. Le climat de travail est bon et les professeurs travaillent en collaboration les uns avec les autres et avec la directrice des études. De plus, la communication avec les élèves s'avère excellente. La Commission souligne la qualité des communications entre les instances engagées dans la mise en œuvre du programme et reconnaît que la réflexion amorcée sur la révision du programme est un indicateur important dans l'appropriation du programme.

Une brochure d'information, contenant la séquence des cours, la durée du programme, le total des heures du programme, la description des cours et le curriculum des enseignants, est transmise aux candidats afin de les informer du contenu et des exigences du programme. Un conseiller aux admissions rencontre ensuite les candidats afin d'approfondir avec eux l'information sur les perspectives professionnelles, les habiletés à acquérir et l'investissement en temps et efforts pour réussir dans le programme. Comme le conseiller aux admissions est un diplômé de l'Institut, il peut fournir une information juste sur les exigences et les objectifs du programme. Les élèves rencontrés considéraient avoir été bien informés et soulignaient l'intérêt de l'information diffusée par le conseiller en place.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que la mise en œuvre du programme *Conception sonore assistée par ordinateur* dispensé par l'Institut Trebas comporte des forces et des faiblesses. Le programme devrait être amélioré sur les points suivants : L'Institut doit préciser l'orientation de son programme en se basant sur une analyse approfondie des besoins du marché du travail et en élaborant un profil du diplômé en lien avec les objectifs du programme. De plus, il doit prendre les mesures appropriées pour développer des activités qui permettraient d'épauler davantage les diplômés dans leur démarche d'intégration au marché du travail et d'améliorer le taux de placement des finissants. Des mesures pour assurer l'atteinte des objectifs des cours et une meilleure adéquation de ces derniers aux objectifs du programme doivent également être mises en œuvre. Finalement, l'Institut doit resserrer ses critères d'admission afin de former un effectif étudiant plus homogène et apte à réussir dans le programme.

Toutefois, en considérant les points forts de la mise en œuvre tels, l'agencement des activités d'apprentissage, le suivi individualisé apporté aux élèves en difficulté d'apprentissage, les compétences et la disponibilité des professeurs ainsi que l'encadrement par la Direction des études des pratiques pédagogiques, la Commission estime que l'Institut peut, en amenant les correctifs appropriés, mettre en place un programme de qualité.

La Commission énonce également une suggestion, soit de se préoccuper du nombre d'inscrits dans le programme afin d'assurer aux élèves l'accessibilité aux appareils dans les laboratoires et les studios afin de leur permettre d'atteindre les objectifs de formation du programme.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation du programme *Conception sonore assistée par ordinateur*, l'Institut Trébas s'est dit en accord avec les recommandations et les suggestions formulées par la Commission. Il fait état d'actions envisagées ou déjà réalisées afin d'améliorer la qualité de la mise en œuvre du programme :

- Depuis février 1998, la séquence des cours des trois sessions a été modifiée à 15 semaines au lieu de 12. Cette modification redistribuant les heures des cours sur trois semaines additionnelles, veut permettre à l'étudiant une meilleure intégration et application des contenus dans un temps plus réaliste.
- L'Institut a resserré ses liens avec les entreprises et les a mis à profit dans l'élaboration de nouveaux programmes d'établissement : *Techniques sonores*, *Conception sonore et Gestion artistique*. Ces nouveaux programmes ont été déposés le 1^{er} novembre 1998, à la Direction de l'enseignement collégial privé. Un stage a également été planifié, comprenant 30 heures en séminaire et 150 heures en entreprise. Une personne ressource sera engagée pour encadrer ces activités qui serviront de tremplin vers le marché du travail.
- Une étude de réaménagement du studio multipiste, une procédure de réservation du laboratoire audio-numérique ainsi que l'acquisition supplémentaire d'équipements sont des mesures prises par le Collège pour donner une plus grande accessibilité aux équipements et aux laboratoires.

La Commission estime que ces actions contribueront à améliorer la mise en œuvre du programme *Conception sonore assistée par ordinateur* à l'Institut Trebas. Elle souhaite être informée, au moment opportun, des actions réalisées au regard des recommandations contenues dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président